



HAL
open science

De l'apport de l'histoire dans l'enseignement de la langue. L'exemple des compléments du verbe.

Bérengère Bouard

► To cite this version:

Bérengère Bouard. De l'apport de l'histoire dans l'enseignement de la langue. L'exemple des compléments du verbe.. *Le Français Aujourd'hui*, 2016, Enseigner la grammaire : contenus linguistiques et enjeux didactiques., 192, pp.15-31. 10.3917/lfa.192.0015 . hal-01250767

HAL Id: hal-01250767

<https://hal.science/hal-01250767>

Submitted on 2 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DE L'APPORT DE L'HISTOIRE DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE

L'EXEMPLE DES COMPLÉMENTS DU VERBE

Bérengère BOUARD

Université de Lorraine

CNRS - UMR 7118

Laboratoire d'Analyse et traitement informatique de
la langue française - ATILF

Nous nous intéressons ici à l'objet « complément du verbe » dans l'enseignement de la langue au collège. À partir de cet exemple, et dans le contexte actuel de réforme des programmes et de la terminologie pour l'école élémentaire et le collège¹, nous tenterons de montrer que la réflexion sur les contenus d'enseignement et sur leur désignation ne peut être anhistorique et gagne à être mise en relation avec l'histoire des savoirs linguistiques. Pour cela, nous procéderons à la comparaison des trois terminologies grammaticales officielles de 1910², 1975³, et 1997⁴ sur deux points précis : les compléments du verbe et la typologie verbale⁵. Nous en retiendrons plusieurs faits marquants qui mettent en perspective les choix terminologiques actuels.

La sélection du « complément d'objet direct »

La sélection de l'expression « complément d'objet direct » s'est faite en plusieurs étapes qui jalonnent l'élaboration de la première nomenclature grammaticale officielle, résultant du travail entre 1905 et 1910⁶ d'une commission de quinze membres (majoritairement des professeurs de lycée) nommée par le ministre. Celle-ci prône l'emploi du complément d'objet dans

1. Les projets de programmes applicables à la rentrée 2016 sont disponibles sur le site <www.education.gouv.fr>.

2. Arrêté du 25 juillet 2010. Il s'agit de la première « nomenclature grammaticale » officielle. Elle paraît dans la revue *L'Enseignement secondaire* en août 1910 (n° 14, p. 232). L'article de J. Vergnaud (1980) reproduit intégralement le texte.

3. Circulaire n°75-250 du 22 juillet 1975 pour l'enseignement secondaire. Nous citons le Bulletin officiel n° 30 du 31 juillet 1975, ainsi que le complément qui paraît dans le Bulletin officiel n° 47 du 25 décembre 1975.

4. La première édition date de juin 1997, nous utilisons celle de 1998 du Centre national de documentation pédagogique.

5. Nous ne citons qu'une partie des travaux sur les terminologies grammaticales officielles.

6. La première nomenclature grammaticale officielle s'élabore dans un contexte particulier de crise de l'enseignement de la grammaire (Savatovsky 2000).

ses deux rapports préliminaires⁷. Pourtant, le conseil supérieur⁸ ne retient pas l'expression⁹ et opte pour l'opposition complément direct/indirect dans la nomenclature publiée en 1910. L'« objet » est réintroduit par la circulaire ministérielle du 21 mars 1911 mais de façon facultative¹⁰ (Fournier 2000 : 12). Quel(s) sens ont ces hésitations autour du complément d'objet ? Qu'est-ce qui explique la sélection de l'expression complément d'objet direct, dans l'histoire longue du métalangage grammatical ?¹¹ La réponse nécessite de se reporter aux deux rapports intermédiaires précédant la version finale de la nomenclature officielle et aux articles publiés dans la revue *L'Enseignement secondaire*¹². Les arguments avancés en faveur du complément d'objet sont au nombre de deux.

Le choix de l'objet contre le complément indirect

Dans le premier rapport, le complément d'objet est clairement choisi par opposition au complément indirect. La conservation ou non du « complément indirect », largement répandu, fait l'objet d'un vif débat dans les colonnes de *L'Enseignement secondaire*, A. Hamel étant « Pour le complément indirect » (1907) et C. Maquet « Contre le complément indirect » (1907)¹³. Le débat repose essentiellement sur le traitement de deux cas de figure problématiques : le second complément (indirect) des verbes

7. Le premier rapport, rédigé par C. Maquet, est rendu le 15 février 1907 et publié dans la revue *L'Enseignement secondaire* en février 1908 en deux parties, mais il est renvoyé pour simplification. Le second rapport, rédigé en sus avec F. Brunot, est publié dans la même revue le 15 mars 1909.

8. Après réunion d'une commission contenant des représentants de l'enseignement primaire et secondaire, des spécialistes et des non spécialistes, et des administrateurs.

9. La première nomenclature grammaticale est extrêmement succincte (deux pages). Il s'agit de la liste des termes exigés dans les examens de l'enseignement primaire et secondaire à partir de 1911. Elle a comme but d'unifier et de simplifier les diverses terminologies grammaticales utilisées par les enseignants et constitue en cela le premier acte « par lequel l'institution tente de réguler le métalangage disciplinaire en le bornant à une liste close » (Fournier 1998 : 40), même si la volonté officielle d'uniformisation a été exprimée bien avant (Vergnaud 1980 : 18).

10. Ce qui prime ce sont les appellations de forme et non de sens. On parle donc davantage de complément direct d'objet. Les grammaires scolaires qui suivent semblent privilégier les désignations formelles, sans omettre nécessairement l'objet (Fournier 2000 : 355), et le syntagme complément d'objet direct (utilisé par C. Maquet, F. Brunot et L. Sudre) ne se lexicalise que progressivement dans la métalangue d'enseignement (vers 1920 pour A. Chervel (2008 : 228), voir sa « généalogie du COD » dans 2012, p. 332).

11. S'il est vrai que la commission présidée par C. Maquet s'était fixée comme règles de proscrire les innovations et de ne choisir que des termes déjà employés (Maquet 1908a : 58), l'on sait aussi que l'« objet » n'est pas un terme qui domine dans le réseau terminologique de la complémentation à la fin du 19^{ème} siècle.

12. Sur la première nomenclature, on consultera P. Boutan (1997), J. Vergnaud (1980) et A. Elalouf (à paraître) (sur le complément indirect également).

13. Ces deux positions sont représentatives de ce que l'on observe dans les grammaires de la même période (pour des études de corpus ciblées, avant 1910 : A. Elalouf, à paraître, P. Lauwers 2004, et après 1910 : J.-M. Fournier 2000).

trivalents¹⁴, comme dans (1) on doit le silence aux morts ou (2) j'écris une lettre à un ami, et le complément indirect obligatoire des verbes de localisation comme dans (3) je vais à la campagne. A. Hamel analyse aux morts ou à la campagne comme des compléments indirects¹⁵ (1907a : 303, 1907b : 368)¹⁶, distincts du groupe tous les jours, circonstanciel à ses yeux (1907b : ibid.). De la même façon, dans (3) ou dans (4) je donne un sou à un pauvre, il y a pour lui un objet direct et un objet indirect, les deux étant nécessaires au verbe (1908 : 99). Raison pour laquelle il s'oppose à la disparition des compléments direct et indirect, au profit de la seule opposition objet/circonstanciels (1907a : 303). C. Maquet, auteur du premier rapport, décide en effet de renoncer au « complément indirect »¹⁷ au motif qu'il désigne des réalités trop diverses, notamment le complément indirect de seconde place désignant le bénéficiaire d'un verbe trivalent (un pauvre dans 4) (« complément accessoire du verbe », donc traité comme un « complément circonstanciel » par C. Maquet) et le complément indirect d'un verbe divalent indirect dans (5) il s'est emparé de la ville (« complément intimement lié au verbe » et équivalent pour lui à un complément d'objet direct comme dans (6) il a pris la ville) (Maquet 1908b : 77). Le complément indirect lui semble pour cela « obscur » et la catégorie « artificielle » (Ibid.)¹⁸. Ce qui compte c'est « le complément marquant l'objet », « quelle que soit sa forme grammaticale »¹⁹ (Ibid.)²⁰. Le premier rapport évacue donc l'opposition complément direct/indirect au profit de l'« objet »²¹, suivant la volonté de C. Maquet qui souhaite que le terme de « complément d'objet, ou simplement, objet, passe dans l'usage et devienne plus tard exclusivement employé » (Ibid.). Il conserve néanmoins la « double dénomination » de « complément d'objet ou direct » à titre de « transition », en reconnaissant que le « terme direct n'a plus guère de sens du moment qu'il ne s'oppose plus à indirect » (Ibid.). Le « complément

14. Nous utilisons, pour les verbes, la terminologie de L. Tesnière (1959).

15. L'équivalence avec l'accusatif latin lui fournit un argument dans ce sens.

16. Et non comme complément circonstanciel, comme le lui reproche C. Maquet (1907 : 336).

17. Il se réfère à L. Sudre et P. Lafargue qui n'utilisent plus le complément indirect (Maquet 1907 : 336).

18. C. Maquet se situe dans le prolongement de L. Sudre qui dénonce la « théorie embrouillée » du complément indirect, donnant notamment comme exemples de la diversité de ses réalisations obéir à la loi, donner un vêtement à un pauvre, jouir d'une chose, être récompensé d'une chose (et d'autres accompagnés des prépositions pour, sur, contre, par) (Sudre 1906 : 118). L. Sudre préconise ainsi l'abandon de la distinction « artificielle » complément direct/indirect s'appuyant sur la forme, pour se concentrer sur les « rapports » exprimés (Ibid.).

19. L'opposition de forme via la préposition n'est qu'« apparente » pour lui, elle n'a pas de « valeur logique », ainsi les verbes nuire à quelqu'un, obéir à quelqu'un ont des « compléments directs prépositionnels » (Maquet 1908b : 77).

20. Deux autres critères sont aussi mentionnés : l'opposition au sujet (1907 : 336), et le retournement au passif (1908 : 77), critiqué par A. Hamel parce qu'il n'est pas applicable à tous les compléments prépositionnels (Hamel 1908 : 99).

21. C. Maquet accepte cependant qu'on l'appelle « complément direct », par habitude (1907 : 336).

d'objet ou direct», s'oppose ainsi au « complément circonstanciel », et les « compléments d'objet ou direct », sont divisés entre « compléments avec préposition ou sans ».

Le second rapport, rédigé avec F. Brunot, confirme l'importance accordée à l'objet et renvoie définitivement les qualifications morphologiques au second plan²², on parle ainsi de « complément d'objet direct » (sans préposition) ou « indirect » (avec préposition), et de « complément circonstanciel » : d'attribution, de temps, de lieu, de manière, de cause, de but, d'agent ou du passif (Brunot et Maquet 1909 : 120). Cette focalisation sur l' « objet », au détriment des compléments direct et indirect, s'explique par la volonté de mettre au centre de l'analyse, la transitivité verbale²³.

Le choix de l'objet en relation avec le verbe transitif

L'utilisation du terme même d'objet est source de malentendus. A. Hamel critique son emploi en expliquant qu'il ne désigne pas une entité de type objet dans « je respecte mon père » ni dans (1), (Hamel 1907a : 303) ; il paraît donc inadéquat pour l'analyse de nombreuses constructions. Or, dans les deux rapports précédant la première nomenclature grammaticale officielle, le terme d'objet est à entendre comme objet dans la relation transitive, et il s'explique par la thématization de la transitivité verbale. En effet, C. Maquet se débarrasse des trois classes anciennes de verbes « actifs », « passifs », « neutres »²⁴, héritées du latin et critiquées depuis longtemps par les grammairiens du français (Colombat 2006 ; Bouard 2011 ; Piron 2012), et distingue les « verbes d'état » des « verbes d'action » et, parmi ces derniers, les verbes intransitifs « qui peuvent s'employer sans complément, sans que l'action passe sur un objet », et les verbes transitifs « qui s'emploient avec un complément, c'est-à-dire exprimant une action qui passe directement sur un objet », sachant qu'il s'agit là d'« emplois » et non de « classes » de verbes figées²⁵ (Maquet 1908a : 61). Le « complément d'objet » équivaut

22. Les deux auteurs reconnaissent néanmoins qu'il est difficile de savoir si un complément indirect est complément d'objet ou complément circonstanciel dans il vise à la tête par exemple, et ils ne tranchent pas (Brunot et Maquet 1909 : 120).

23. L. Sudre centre encore plus sa typologie sur le verbe puisqu'il invite premièrement à ne retenir qu'un terme pour les compléments « propres » d'un verbe transitif : le « complément verbal », défini comme « tout mot désignant l'objet d'un verbe transitif, qu'il soit ou non précédé d'une préposition », et deuxièmement à classer les autres, dits « impropres », parmi les compléments « circonstanciels » ou « adverbiaux » pour lesquels « la préposition a une valeur réelle » car « elle marque une idée d'attribution, de direction, de cause, etc., comme dans donner un vêtement à un pauvre, lutter contre quelqu'un » (1906 : 119-120).

24. On peut regarder aussi F. Brunot à ce sujet (1909 : 13-25 et 121) et L. Sudre (1906 : 114-115).

25. Il précise ainsi que les verbes transitifs peuvent être « employés absolument » et devenir intransitifs comme dans je mange du pain / je mange, je bois du vin / je bois, et que certains intransitifs peuvent devenir transitifs comme dans courir le cerf. Voir aussi F. Brunot et C. Maquet (1909 : 122) ou encore L. Sudre (1907 : 106), à qui C. Maquet reprend souvent des exemples.

donc au complément du verbe transitif. Ce que met en avant C. Maquet lorsqu'il choisit le terme d'« objet », c'est la relation de transitivité dans laquelle le complément entre avec le verbe. Ceci est d'autant plus clair lorsqu'il explique que la commission²⁶ aurait préféré les termes d'« objectif » (verbe construit avec un objet) et de « subjectif » (verbe construit avec un sujet)²⁷, directement motivés par la construction du verbe. Dans cette perspective, peu importe que le verbe soit direct ou indirect, il est transitif ou intransitif²⁸. Autrement dit, ce choix de l'objet dans la dénomination principale du complément du verbe résulte premièrement, d'une volonté de réguler le désordre sémantique et syntaxique existant sous l'appellation de « complément indirect », deuxièmement, d'une volonté d'homogénéisation de la désignation des compléments en fonction de la transitivité verbale.

Ce recentrage sur la transitivité est l'aboutissement de la longue déconstruction du modèle tripartite servant encore à l'analyse propositionnelle à la fin du 19^{ème} siècle (Bouard 2008)²⁹. En effet, la première grammaire scolaire (Noël et Chapsal 1823) généralise dans l'enseignement un modèle d'analyse logique de la proposition, issue de la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal (Arnauld et Lancelot 1660)³⁰, suivant lequel Pierre marche doit être décomposé en Pierre est marchant, le verbe être sous jacent étant appelé « verbe substantif »³¹. La rupture avec ce modèle qu'opèrent les concepteurs de la première nomenclature grammaticale officielle s'observe dans un ensemble de gestes significatifs, tous liés les uns aux autres : ils refusent

26. Il en est de même dans le second rapport où F. Brunot et C. Maquet expliquent que leur premier système séparant la « forme » des verbes (« actif, passif, pronominaux »), de leur « sens » (« subjectif, objectif, réfléchi ») a été désavoué par le vote de la commission au profit d'un second favorisant, pour le « sens » des verbes, les étiquettes d'« intransitif », « transitif direct/indirect », « réfléchi » (Brunot et Maquet 1909 : 120). Ils distinguent donc finalement parmi les verbes « actifs » (qui demeurent) ceux qui ont un sens « subjectif ou intransitif » (à entendre comme synonymes) et ceux qui ont un sens « objectif » ou « transitif » (Ibid.) (ces derniers pouvant être « directs », « indirects », ou « réfléchis ») (p. 122).

27. Métalangage déjà présent, pour les verbes, chez F. Perron (1848), et pour le complément, dit « objectif », chez N. Beauzée (1751 : 6), ou chez A. Girard avec le terme seul d'« objectif » (1747) ou B. Jullien (1832 : 29).

28. A. Hamel répond d'ailleurs à C. Maquet que « s'emparer de » et « prendre » sont deux verbes de nature différente (C. Maquet les substituait l'un à l'autre). Pour le premier, le verbe transitif indirect (comme « s'emparer de ») continue d'être considéré comme intransitif, donc suivi d'un complément circonstanciel pour C. Hamel (1908b : 99), et pas pour C. Maquet, F. Brunot, ou encore L. Sudre qui plaide pour un regroupement des transitifs direct et indirect au motif qu'ils ont tous les deux un objet (la variation diachronique est aussi avancée comme argument) (Sudre 1906 : 117).

29. Ainsi, pour nous, il n'est pas possible de considérer uniquement que les notions de COD ou de complément circonstanciel « pénètrent dans la grammaire scolaire » parce qu'elles répondent, à tel moment de l'histoire de l'enseignement, à des besoins précis dans le fonctionnement de l'enseignement grammatical scolaire » (Chervel 2012 : 345).

30. Mais beaucoup plus ancien.

31. Les concepteurs de la première nomenclature grammaticale officielle, notamment F. Brunot, s'élèvent contre la décomposition à l'aide du « verbe substantif » (1909 : 13-25 et 129-130 ; L. Sudre 1906 : 112). Mais ce ne sont pas les premiers.

le verbe substantif et la réécriture afférente à l'aide du participe présent, ils se débarrassent des anciennes classes de verbes ambiguës et mettent en avant la construction du verbe (séparant son emploi et sa voix)³², enfin ils autonomisent le verbe « être » comme verbe d'état. Contrairement aux préconisations des deux rapports, la première nomenclature grammaticale officielle ne mentionne pas l'« objet » ni les catégories de verbes « transitif » et « intransitif », et conserve la terminologie des trois « formes du verbe : active, passive, pronominale » (p. 1)³³. La circulaire du 29 mars 1911 les réintroduit (sans les imposer), et ce sont surtout les instructions officielles suivantes, qui, à partir de 1949 (Vergnaud 1980 : 73), vont relier le complément au verbe, faisant ainsi écho aux concepteurs de la première nomenclature, mais sans résoudre totalement, ni en même temps, l'analyse des deux structures posant problème : le complément essentiel du verbe de localisation, et le complément indirect de seconde place du verbe trivalent.

La transmission des COD et COI, et l'introduction du « complément d'objet second »

Ainsi, la terminologie de 1975 se recentre sur la définition de l'objet dans la relation de transitivité : on y lit que le complément d'objet est la « fonction » d'un mot ou groupe de mots « qui, sur le plan sémantique, désigne l'être ou la chose auquel s'applique l'action accomplie par le sujet, et qui, sur le plan syntaxique, est le constituant de groupes verbaux dont le verbe est dit transitif » (Ministère de l'Éducation nationale 1975a : 2376)³⁴. Le complément circonstanciel, lui, « apporte des informations relatives aux conditions dans lesquelles se développe le procès [...] » (Ibid. : 2377). De plus, sont mis sur le même plan par rapport au verbe, le « complément d'objet direct » construit sans préposition, et le « complément d'objet indirect » construit avec une préposition. Les deux appellations COD-COI vont donc fonctionner en binôme par rapport au verbe transitif alors même que la catégorie de verbe transitif indirect n'est pas évoquée³⁵. Enfin, la terminologie de 1975 propose l'appellation de « complément d'objet second » pour le second complément du verbe trivalent. Ainsi, lorsque le verbe transitif est construit « simultanément » avec un COD et un COI, ce dernier est appelé « complément d'objet second » (p. 2377) comme dans Il applique tous ses soins à cette affaire (Ministère de l'Éducation nationale 1975b : 3984). Mais la double construction de ce verbe ne reçoit pas de désignation spécifique dans la typologie verbale. Les expressions

32. C. Maquet distingue par exemple : il s'est blessé, il s'est blessé le doigt, il s'est blessé de vos propos (Maquet 1908 : 62) et L. Sudre voit dans les pronominaux ou impersonnels une possibilité de construction des transitifs ou intransitifs (Sudre 1906 : 115).

33. Jusqu'en 1949 (Vergnaud 1980 : 73).

34. Plus loin : « Un complément d'objet direct est toujours complément d'un verbe transitif à la tournure active » (p. 2377).

35. On évoque uniquement la « tournure ou voix » active, passive, pronominale ou impersonnelle du verbe (p. 2374).

de « complément d'attribution »³⁶ et de « complément d'intérêt »³⁷ sont mentionnées comme des caractérisations sémantiques supplémentaires du CO, mais elles disparaissent dans la terminologie de 1997.

La Terminologie de 1997 réoriente totalement cette terminologie sur le critère de l'essentialité : elle conserve le COD et le COI mais en second plan, sous la distinction première « compléments essentiels » versus « compléments circonstanciels » (Ministère de l'Éducation nationale 1998 : 17), et propose une typologie verbale renouvelée qui distingue : 1) verbe transitif direct (il régit un complément direct comme dans Pierre attache son chien, Pierre travaille le bois) ; 2) verbe transitif indirect (il régit un complément indirect comme dans Pierre s'adresse à sa voisine, Il va à la pêche, Pierre s'est passé de diner, Pierre travaille à une nouvelle statue) ; 3) verbe intransitif Pierre dort, Pierre rêve, Pierre travaille (p. 16). Autre nouveauté : les verbes de localisation sont intégrés au classement, ainsi que le complément de lieu obligatoire – parmi les compléments essentiels – (avec d'autres : de prix, de poids, de mesure, de durée etc.) comme dans Je reviens de Menton, ou Je vais à la pêche. C'est l'utilisation des tests syntaxiques (p. 5-6 : substitution, déplacement, etc.), qui permet de rassembler ces compléments aux propriétés en partie communes par rapport au verbe (non supprimables, non déplaçables, pronominalisables)³⁸. En revanche, aucune catégorie n'est prévue pour les verbes à deux compléments ni aucune désignation pour le second complément des verbes trivalents³⁹. Le COS disparaît en effet de la dernière terminologie officielle, mais on le retrouve dans les programmes de 2008 (p. 5). Ce vide terminologique autour du complément du verbe à deux places témoigne de la difficulté à nommer ce type de complément, ainsi que cette catégorie de verbes appelés dans les manuels de langue au collège, en l'absence de recommandation officielle précise, tantôt verbes « ditransitifs », tantôt « à double complémentation ».

En somme, la tâche des concepteurs de la première nomenclature grammaticale a été de réintroduire la transitivité au sein de la désignation des fonctions au moyen de l'« objet » et de clarifier les emplois du complément indirect eu égard essentiellement à deux constructions : le complément de localisation obligatoire et le second complément du verbe trivalent. Tâche partiellement accomplie, par la réintroduction de l'objet et l'installation de l'opposition COD/COI, mais non concluante quant à la modification de la typologie des verbes. La Terminologie de 1975 autonomise et nomme le

36. Comme dans C'est toi qui remettras la coupe au vainqueur, On lui a retiré son permis de conduire (Bulletin officiel, n° 47, 25.12.75, p. 3984).

37. Comme dans « Regardez-moi ce curieux personnage » (Bulletin officiel, n°47, 25.12.75, p. 3984).

38. Sur la terminologie de 1975 voir B. Combettes (1975), H. Mitterrand (1980). Pour une comparaison avec celle de 1997, voir M.-L. Elalouf (1999a, 1999b), J.-C. Pellat (2001), M. Wilmet (2001), et sur les enjeux plus larges de la terminologie à l'école B. Combettes (1998), M.-L. Elalouf (2010), J.-L. Chiss et J. David (2011).

39. Même si plusieurs structures phrastiques sont mentionnées : sujet + verbe + un complément essentiel ; sujet + verbe + deux compléments essentiels (1998 : 16).

second complément du verbe trivalent (COS), sans pour autant intégrer la transitivité indirecte dans un classement des verbes ni accorder une place au verbe de localisation obligatoire. La Terminologie de 1997 refond, elle, officiellement, les classes de verbes selon la transitivité directe ou indirecte, mais elle ne fait toujours pas de place au verbe à deux compléments.

La définition du complément circonstanciel

À l'inverse de « complément d'objet », l'étiquette « complément circonstanciel » existe depuis le 18^{ème} siècle (Girard 1747) dans le métalangage des grammairiens français (Chervel 1977, 1979), mais sa délimitation dépend en grande partie de la définition des autres compléments dans les débats terminologiques.

Le débat sur le circonstanciel lors de l'élaboration de la première nomenclature grammaticale officielle (1910)

L'appellation de complément circonstanciel reçoit plusieurs acceptions dans les grammaires scolaires de la fin du 19^{ème} siècle, selon la typologie adoptée. Les discussions liées au complément circonstanciel lors de l'élaboration de la nomenclature grammaticale de 1910, corolaires du débat sur le complément indirect, sont tout à fait représentatives des différents positionnements possibles. Le terme cumule plusieurs sens non exclusifs. Il peut signifier : qui exprime une circonstance, qui est effaçable, qui est inessentiel au verbe et exclu de la transitivité (s'opposant par là à l'objet).

Chez C. Maquet et F. Brunot, le terme est avant tout entendu par opposition à l'« objet ». Le complément circonstanciel est donc exclu de la transitivité, et inessentiel au verbe, ce que L. Sudre pointait du doigt dans sa conférence en 1906 en opposant le complément « verbal » entendu comme « objet d'un verbe transitif » et le complément « adverbial », étiquette qu'il préfère en raison de l'équivalence avec l'adverbe (Sudre 1906 : 118)⁴⁰. C. Maquet conserve, lui, « complément circonstanciel » en tête de chapitre, mais privilégie les dénominations sémantiques comme « complément d'attribution, de lieu, de temps » (Maquet 1907 : 336), qui recouvrent une série de réalisations indirectes comme à un pauvre dans (4) (Maquet 1908b : 78), ce à quoi A. Hamel s'oppose au motif que « un nom de lieu n'est (donc) pas nécessairement un complément circonstanciel » comme dans je gagne Rome, je vais à Rome, par opposition à je suis tombé malade à Rome (à Rome est ici analysé comme circonstanciel) (Hamel 1908 : 100). Dans le système d'A. Hamel, qui maintient le complément indirect, le complément circonstanciel s'oppose au complément indirect par son caractère inessentiel : « le complément indirect est nécessaire au sens de

40. Il en est de même chez F. Brunot (1909 : 153-154).

la proposition, le complément circonstanciel ne l'est pas » (Ibid.) et par l'expression d'une circonstance (Hamel 1907b : 368).

Les exemples qui concentrent les polémiques concernent toujours le deuxième complément du verbe trivalent et le complément de localisation obligatoire. Ainsi, pour A. Hamel dans *on doit le silence aux morts*, *aux morts* n'est pas un complément circonstanciel car il n'exprime pas une circonstance, et n'est pas effaçable ; il s'agit donc d'un « complément indirect » (1907a : 304), qui s'oppose à *de tout temps*, ou à *toujours*, analysés comme circonstanciels (1907a : 303). A. Hamel est d'ailleurs d'accord pour reconnaître avec C. Maquet que, dans *j'écris une lettre à mon ami*, il y a deux objets du verbe dont un complément indirect *à mon ami*, pourtant effaçable (Hamel 1907b : 369), et aucun circonstanciel. Le complément indirect du verbe de localisation peut également être traité de deux façons puisqu'il exprime une circonstance (le lieu) mais est essentiel au verbe. C. Maquet dans *je vais à la campagne* en fait un circonstanciel en vertu de son sens locatif car pour lui il est préférable de se servir « du terme complément circonstanciel pour tout ce qui est indirect » (1907 : 336). En revanche, pour A. Hamel le sémantisme est ici secondaire : il ne considère pas *à la campagne* comme un circonstanciel mais comme un complément indirect, s'appuyant sur la propriété de non effaçabilité du groupe, par opposition à tous les trois jours qui apparaît clairement comme un complément circonstanciel (1907b : 368-369).

En somme, en l'absence de typologies verbales prenant en compte la transitivité indirecte, qu'il s'agisse de verbes à deux compléments ou de verbes de localisation, les discussions reposent sur l'échange de différents arguments mettant au premier plan, selon les cas et selon le grammairien, l'interprétation sémantique c'est-à-dire l'expression d'une circonstance (C. Maquet fait du complément de localisation obligatoire, un circonstanciel), l'inessentialité par rapport au verbe (A. Hamel oppose *à la campagne* et tous les trois jours circonstanciel), voire les deux (le complément indirect dans *j'écris une lettre à mon ami* n'est pas considéré comme un circonstanciel ni par A. Hamel⁴¹ ni par C. Maquet). Le circonstanciel, pendant négatif de l'« objet » dans les rapports de C. Maquet et F. Brunot⁴², n'apparaît pas dans la version finale de la nomenclature de 1910 qui ne mentionne que les compléments direct et indirect.

41. C. Hamel est gêné par ce rassemblement sémantique, et explique qu'il ne peut « appeler de la même façon à la campagne et à mon ami », étant à la recherche de classes générales dans la Terminologie (1907b : 369).

42. Ce dernier reconnaît l'insuffisance du terme même : « Certains compléments continueront à s'appeler "circonstanciels". La commission elle-même avertit que ce mot n'a aucun sens précis, et laisse entendre que, dans une foule de cas, il n'est pas bon » (Brunot 1909 : 18). En effet, pour lui « une nomenclature n'est pas une terminologie », elle a comme but de proposer « un nom unique » sans exclure pour autant le recours à d'autres (p. 17-18) et sans fixer de définition (p. 133), le maître conservant un rôle primordial (p. 20).

La place des divisions sémantiques et la réorientation syntaxique entre 1975 et 1997

Les instructions de 1949 marquent encore une fois une étape puisqu'elles réintroduisent différentes expressions en usage dont le complément d'agent, d'attribution, de circonstance (Vergnaud 1980 : 73). La terminologie de 1975 poursuit la réintroduction officielle du complément circonstanciel dans la nomenclature grammaticale scolaire. Il est défini d'un point de vue sémantique, et par sa portée syntaxique : « La fonction de complément circonstanciel est exercée par un mot ou groupe de mots qui, sur le plan sémantique, apporte des informations relatives aux conditions dans lesquelles se développe le procès, et qui, sur le plan syntaxique, sans être nécessairement indispensable à la structure, entre dans la constitution d'un groupe verbal ou d'un groupe nominal ou porte sur l'ensemble de la phrase » (Terminologie de 1975 : 2377). Mais en aucun cas par rapport au noyau verbal transitif, dont il est exclu, comme le mentionnaient C. Maquet ou L. Sudre. Les divisions sémantiques liées au complément circonstanciel sont ainsi listées : « Les notions qui peuvent être exprimées par le complément circonstanciel sont extrêmement nombreuses : lieu, temps, cause, but, manière, moyen, accompagnement, concession, condition, comparaison, conséquence etc. » (Ibid.).

La Terminologie de 1997 s'oppose aux précédentes. Elle définit le complément circonstanciel sur une base syntaxique utilisant les mêmes critères que ceux applicables aux COD et COI : « Les compléments circonstanciels peuvent être supprimés ou peuvent être déplacés dans la phrase » (Ministère de l'Éducation nationale 1998 : 17). Elle n'énumère pas les divisions sémantiques du circonstanciel mais fournit une série d'exemples divers non commentés. L'importance accordée au critère de l'essentialité réorganise en effet la terminologie de la complémentation et réoriente le sens du « complément circonstanciel » qui devient synonyme de « facultatif ». La Terminologie de 1997 oppose ainsi les « compléments essentiels » qui « ne peuvent pas être supprimés, ne peuvent pas être déplacés dans la phrase » et qui « sont susceptibles de pronominalisation » (COD – COI - compléments essentiels exprimant le lieu, le prix etc.) aux « compléments circonstanciels » qui « peuvent être supprimés ou peuvent être déplacés dans la phrase » (p. 17). On observe donc une réorientation du sens du circonstanciel vers une acception syntaxique mais sans renouvellement terminologique : les compléments circonstanciels ne sont pas rebaptisés « compléments inessentiels », par opposition aux « compléments essentiels » (qui incluent COD, COI et d'autres compléments obligatoires). Pourtant, depuis 2010, une partie des manuels utilisés au collège utilise le terme comme synonyme, par souci de cohérence et de symétrie (compléments « essentiels » / « facultatifs ») (Lavieuv 2008).

Bilan : les éclairages de l'histoire, et perspectives : les nouveaux programmes 2016

La comparaison, même partielle, des terminologies grammaticales sur la question du verbe et de son complément, permet de comprendre que le choix des étiquettes métalinguistiques pour l'enseignement est largement dépendant de l'histoire des concepts grammaticaux et des représentations associées. En l'occurrence, il est intéressant de noter que les premiers gestes de politique linguistique en matière de terminologie à l'école en France achèvent la déconstruction de la représentation tripartite de la phrase donnée comme point de départ de l'analyse en 1660 et prise comme modèle par la première grammaire scolaire au début du 19^{ème} siècle. Le choix du complément d'objet s'explique par la volonté de replacer au centre de la phrase la transitivité verbale, et le débat sur le complément indirect, à fortiori sur le complément circonstanciel, ne peut se lire qu'en relation avec les manques de la typologie verbale.

Suite à ce parcours, on peut retenir quelques propositions pour l'enseignement de la grammaire. Premièrement, il semble difficile de continuer à envisager l'enseignement dissocié des classes de compléments et des types de verbes, ce que font la terminologie de 1997 et les programmes de 2008 (compléments en Sixième / verbes en Quatrième). Nous suivons sur ce point B. Combettes pour qui « la notion d'objet indirect ou celle d'objet second, par exemple, n'ont d'intérêt que si elles viennent soutenir l'observation de la rection des verbes » (2014 : 4). À ce titre, les projets de programmes 2016 du cycle 3 présentent une nouveauté remarquable : le verbe et son complément sont abordés ensemble et la diversité des constructions d'un même verbe (« jouer avec, jouer à, jouer pour » etc.) constitue la méthode privilégiée pour « comprendre le verbe » (Ministère de l'Éducation nationale 2015, « Cycle 3 », p. 15, « Cycle 4 », p. 15)⁴³. Deuxièmement, les problèmes posés par l'analyse du français ne peuvent être éludés, notamment l'existence des verbes à valence multiple, qui n'apparaissent pas dans la terminologie ni dans les programmes (Combettes 2014 : 6), et rarement dans les manuels d'enseignement de la langue. De la même façon, il semble difficilement concevable d'occulter les limites des tests syntaxiques. La présence des tests dans la Terminologie officielle de 1997 témoigne de l'intégration des acquis de la linguistique mais leur illustration ou leur mention dans la terminologie pose parfois problème. Ainsi, les tests retenus pour opposer les compléments « essentiels » aux compléments « circonstanciels » sont la suppression et le déplacement, alors que le test de la pronominalisation n'est pas évoqué de façon contrastive à propos des compléments circonstanciels. Or, certains compléments essentiels, appartenant à la valence du verbe, sont parfois effaçables comme dans « je mange » (construction absolue), inversement certains

43. Ainsi que la comparaison avec les autres langues « anciennes, régionales et étrangères » (Ministère de l'Éducation nationale 2015c : 4).

compléments « circonstanciels » peuvent être essentiels à la compréhension de la phrase ou du texte et les compléments de manière sont difficilement déplaçables, enfin la pronominalisation connaît des contraintes selon le type de syntagme complément (j'aime danser / * je l'aime ; j'aime la danse / * je l'aime ; j'aime Pierre / je l'aime) ou le déterminant (je veux des bonbons / j'en veux ; je veux quelques bonbons / j'en veux quelques uns ; je veux trois bonbons / j'en veux trois)⁴⁴. Les limites de ces tests ont été longuement décrites par les linguistes et nous ne développons pas ce chapitre ici. Ces limites ne sont pas imputables à la terminologie, mais, en tant qu'enseignant, on peut attendre que les programmes officiels ne les ignorent pas (voir aussi Combettes 2014 : 8). Les nouveaux programmes conservent les mêmes tests mais les présentent sous une forme réflexive visant à « caractériser » les compléments (Ministère de l'Éducation nationale 2015, « Cycle 3 », p. 15). Troisièmement, du strict point de vue du métalangage, on peut faire différentes remarques et formuler des pistes de réflexion pour l'avenir. À un premier niveau, le qualificatif d'« essentiel » qui caractérise les compléments, n'est pas opposé à son antonyme inessentiel ou facultatif mais au terme de circonstanciel, qui continue de superposer différents sens. À un second niveau, les compléments essentiels sont subdivisés en COD, COI et compléments de lieu, prix, poids, mesure, durée etc., alors que le « complément d'objet second » disparaît de la terminologie officielle mais pas des programmes de 2008. Les programmes adoptés pour la rentrée 2016 semblent balayer ces désignations et renouveler complètement le métalangage de la complémentation en mettant en avant dès le cycle 3 une opposition unique : « compléments du verbe » versus « compléments de phrase »⁴⁵ (Ministère de l'Éducation nationale 2015a : 15 et 2015b : 16) qui n'est pas, à notre connaissance et sauf erreur de notre part, à ce jour, ni illustrée d'exemples ni complétée par des caractérisations plus spécifiques⁴⁶.

Si l'on considère que l'on recherche le système le plus économique qui couvre le plus de cas possibles du français avec les termes les plus simples et les plus transparents possible⁴⁷ pour l'enseignement du français⁴⁸, force est de constater que la terminologie et les programmes encore en vigueur jusqu'à la rentrée 2016, préconisent un système de désignations dissymétrique, comportant des manques (Elalouf 2010 ; Elalouf, Cogis et Gourdet 2011),

44. On pourrait aussi évoquer celles pesant sur la passivation.

45. Expression qui apparaissait déjà dans la Terminologie de 1997 (p. 18).

46. Il sera intéressant d'observer, dans une autre contribution, la transposition de ces deux nouvelles catégories dans les manuels, et leur interaction avec l'ancienne terminologie.

47. Étant donné la difficulté, pour les élèves, à maîtriser la langue grammaticale ou métalangue d'enseignement.

48. Enseignement qui peut se faire sans terminologie dans un premier temps, ou avec une terminologie minimale : « la notion de complément (ou de "suite du verbe"), sans autre précision, devrait être mise en place, dans son opposition avec le groupe sujet, avant le travail sur les différents types de compléments, les différents types de constructions verbales. » (Combettes 2014 : 7), l'objectif étant davantage que l'élève reconnaisse la construction, plutôt qu'il nomme ou définisse les types de compléments (Combettes 2014 : 6).

et résultant d'un compromis entre la promotion du critère syntaxique (l'essentialité)⁴⁹ et la conservation des appellations issues de la réflexion autour de la première nomenclature grammaticale de 1910 : COD et COI. Un des manques importants est l'absence de catégorie pour le second complément du verbe divalent type « donner quelque chose à quelqu'un ». Le COS a disparu de la terminologie officielle et s'il est mentionné dans les programmes, aucune expression métalinguistique n'est explicitement proposée pour le remplacer. On peut par la même occasion s'interroger sur l'abandon du critère positionnel dans l'histoire du métalangage de la complémentation. Thématisé par N. Beauzée qui parle de « complément objectif ou primitif » versus « relatif ou secondaire » (1767) et ponctuellement par certains successeurs, on peut penser que le souci de recentrage des concepteurs de la première nomenclature grammaticale officielle sur la transitivité du verbe (aux dépens des formes de transitivité indirecte), qui a

été décisif pour la suite, ainsi que l'élaboration d'une typologie des verbes n'accordant pas de place aux verbes à deux compléments, ont érudé l'exploitation de ce critère, qui n'est pourtant pas sans intérêt face aux problèmes de description que posent les constructions évoquées plus haut⁵⁰.

Une terminologie grammaticale n'est pas un manuel de grammaire. Mais elle contient en filigrane des présupposés théoriques, qui peuvent être débattus. Les premiers grammairiens du français au 16^{ème} siècle se sont trouvés face à des problèmes considérables de description de leur langue, fonctionnant avec des prépositions et des articles mais sans flexion casuelle, par rapport au cadre descriptif hérité du latin. L'abandon de l'analyse de la complémentation verbale par les cas latins, corrélé à l'« invention » de la notion de complément au milieu du 18^{ème} siècle (Chevalier [1968] 2006 ; Aurox 2008), constituent des réponses théoriques et pratiques dont la terminologie linguistique officielle actuelle est largement dépositaire⁵¹. La promotion au rang de modèle d'analyse d'une représentation de la proposition ne laissant pas de place à la transitivité (sujet- verbe « être » - attribut, Pierre - est - mangeant une pomme), diffusée largement par la grammaire scolaire au début du 19^{ème} siècle, peut en revanche être analysée comme un obstacle. De même que la clarification du classement latin des verbes en « actif, passif, neutre ». Dans cette histoire longue de la syntaxe du français qui articule verbe, complément et phrase, la première nomenclature

49. La caractéristique de l'essentialité, associée de façon plus ou moins claire à la propriété de suppressibilité, est celle qui apparaît le plus tardivement dans l'histoire des caractérisations du complément du verbe, car elle n'est pas héritée du métalangage associé au régime. On peut noter l'initiative du lycée de Chambéry qui distingue les « compléments nécessaires du verbe ou inséparables » (direct et indirect), des compléments « accessoires ou circonstanciels » (L'Enseignement secondaire, 15 février 1907, p. 58-59). Nous remercions Aurélia Elalouf d'avoir partagé cette découverte avec nous.

50. On peut penser aux désignations de « complément premier » / « complément second », « complément de verbe 1 » / « complément de verbe 2 » (Wilmet 2014 : 518-523).

51. On pourrait à ce titre s'intéresser aussi à d'autres problématiques comme, par exemple, la typologie des propositions subordonnées, ou le classement et la désignation des pronoms.

grammaticale officielle constitue une étape parce qu'elle promeut, dans son élaboration et dans les divers enrichissements qui la suivent, le verbe transitif et son complément, et parce qu'elle a opéré des choix qui ont marqué la métalangue grammaticale du français. Il ne s'agit pas ici de considérer les systèmes du passé comme des modèles mais de donner du sens aux concepts et aux étiquettes linguistiques utilisés dans l'enseignement en les reliant aux enjeux épistémologiques, historiques et didactiques mobilisés dans la discipline, et ce afin d'ouvrir des perspectives.

Bérengère BOUARD

Références bibliographiques

- ARNAULD, A. & LANCELOT, C. (1660). Grammaire générale et raisonnée. Paris : Le Petit.
- AUROUX, S. (2008). La linguistique française et son histoire. In J. Durand, B. Habert & B. Laks (dir.), Actes du Congrès mondial de linguistique française, 2008 (pp. 1043-1050).
- BEAUZÉE, N. (1751-1780). Article « Régime ». L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Neufchâtel : Samuel Faulche - Stuttgart-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verlag (Günter Holzboog) [fac simulé de la première édition], tome XIV, 5-11.
- BEAUZÉE, N. (1767). Grammaire Générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues. Paris : J. Barbou - 2 vol.
- BOUARD, B. (2008). Du nouveau à propos de l'histoire du complément. L'Information grammaticale, 117, 3-8.
- BOUARD, B. (2011). Du verbe actif au verbe transitif : les classements du verbe et la notion de transitivité dans les grammaires françaises, 1660-1854. In G. Hassler (dir.), History of Linguistics 2008. Selected papers from the eleventh International Conference on the History of the Language Sciences (ICHoLS XI), 28 August-2 September 2008, Potsdam (pp. 226-238). Amsterdam-Philadelphia : John Benjamins Publishing Company Co.
- BOUTAN, P. (1997). La première tentative d'uniformisation officielle de la nomenclature grammaticale en France (1910). LINX, 36, 93-103.
- BRUNOT, F. & MAQUET, C. (1909). Deuxième rapport de la Commission chargée de la simplification des nomenclatures grammaticales. L'Enseignement secondaire. Bulletin de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire, 6, 118-123.
- BRUNOT, F. (1909). L'enseignement de la langue française. Ce qu'il est – Ce qu'il devrait être dans l'Enseignement Primaire. Cours de méthodologie professé à la faculté des Lettres de Paris (1908-1909) et recueilli par N. Bony, inspecteur primaire. Paris : Armand Colin.
- CHERVEL, A. (1977). ... Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire. Paris : Payot.
- CHERVEL, A. (1979). Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel. Langue française, 41, 5-19.

- CHERVEL, A. (2008). Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle. Paris : Retz.
- CHERVEL, A. (2012). Grammaire scolaire et grammaires savantes : la transposition didactique en question. In B. Colombat, J.-M. Fournier & V. Raby, Vers une histoire générale de la grammaire française : matériaux et perspectives (Actes du colloque international de Paris HTL & SHESL, 27-29 janvier 2011) (pp. 325-350). Paris : Champion.
- CHEVALIER, J.-C. (1968). Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750. Genève : Droz [réédition : Paris, Champion, 2006].
- CHISS, J.-L. & DAVID, J. (2011). Métalangages, didactique du français et enseignement de la grammaire. In Didactique du français et étude de la langue (pp. 117-127). Paris : Armand Colin.
- COLOMBAT, B. (2006). Les « accidents » du verbe, les *genra verborum* et le subjonctif dans les premières grammaires françaises. In J.-C. Colbus & B. Hebert (dir.), Les Outils de la connaissance : enseignement et formation intellectuelle en Europe entre 1453 et 1715 (pp. 95-116). Saint-Étienne : Publications de l'université de Saint-Étienne.
- COMBETTES, B. (1975). La nouvelle nomenclature grammaticale. *Pratiques*, 7-8, 93-99.
- COMBETTES, B. (1998). L'élaboration d'une terminologie pour l'enseignement de la langue. *Revue française de linguistique appliquée*, III (2), 99-108.
- COMBETTES, B. (2014). Remarques sur l'enseignement grammatical dans les IO de 2002 et dans les IO de 2008. Contribution aux travaux des groupes d'élaboration des projets de programmes C2, C3 et C4. Paris : Conseil supérieur des programmes, en ligne <www.education.gouv.fr/csp/>, consulté le 10-01-2016.
- ELALOUF, A. (à paraître). « Crise » du discours grammatical dans les premières décennies du XX^e siècle français. Thèse en cours, sous la direction de J.-M. Fournier, école doctorale 268 : « Langages et langues : description, théorisation, transmission ». Université La Sorbonne nouvelle - Paris 3 & UMR 7597 HTL.
- ELALOUF, M.-L. (1999a). De la nomenclature de 1975 à la terminologie de 1997. Évolutions et choix du métalangage grammatical au collège et au lycée (1^e partie). *Le français aujourd'hui*, 124, 115-121.
- ELALOUF, M.-L. (1999b). De la nomenclature de 1975 à la terminologie de 1997. Évolutions et choix du métalangage grammatical au collège et au lycée (2^e partie). *Le français aujourd'hui*, 125, 122-128.
- ELALOUF, M.-L. (2010). La terminologie grammaticale française au crible de quelques malentendus. Pour un traitement didactique. *La Lettre de l'Association internationale de recherche en didactique du français*, 45-46, 34-42.
- ELALOUF, M.-L., COGIS, D. & GOURDET, P. (2011). Maîtrise de la langue à l'école et au collège. Progressions et contradictions dans les programmes de 2008. *Le français aujourd'hui*, 173, 33-44.
- FOURNIER, J.-M. (1998). La constitution d'une langue de référence dans l'enseignement de la grammaire, l'exemple de la terminologie grammaticale de 1910. In A. Collinot & G. Petiot (dir.), « La Manuélisation d'une théorie linguistique : le cas de l'énonciation », *Carnets du Cediscor*, 5 (pp. 39-48). Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle.

- FOURNIER, J.-M. (2000). À propos de la syntaxe dans les grammaires scolaires à partir de 1910 : la théorie classique de la proposition et les compléments. *Études de linguistique appliquée*, 118, 197-210.
- GIRARD, G., abbé (1747). *Les vrais principes de la Langue Française ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*. Paris : Le Breton, 2 vol.
- HAMEL, A. (1907a). Pour le complément indirect. *L'Enseignement secondaire. Bulletin de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire*, 16, 303-304.
- HAMEL, A. (1907b). Au sujet de la suppression du complément indirect dans le rapport Maquet. *L'Enseignement secondaire. Bulletin de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire*, 20, 368-369. Paris : Belin.
- HAMEL, A. (1908). Pour le complément indirect. *L'Enseignement secondaire. Bulletin de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire*, 5, 98-100.
- INSTITUT PÉDAGOGIQUE NATIONAL (1959). *La Grammaire à l'école primaire, nomenclature et progression*. Paris : Institut pédagogique national.
- JULLIEN, B. (1832). *Grammaire Générale abrégé de grammaire française*. Dieppe : Madame Veuve.
- LAUWERS, P. (2004). *La Description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*. Leuven-Paris-Dudley : Peeters, coll. « Orbis & Supplementa, 24 ».
- LAVIEU, B. (2008). Autour des compléments : grammaire scolaire et recherches linguistiques. *Le français aujourd'hui*, 162, 85-92.
- MAQUET, C. (1907). Contre le complément indirect. *L'Enseignement secondaire. Bulletin de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire*, 18, 336.
- MAQUET, C. (1908a). Rapport présenté au conseil supérieur au nom de la commission chargée d'étudier la simplification de la nomenclature grammaticale de Charles Maquet. *L'Enseignement secondaire. Bulletin de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire*, 3, 57-64.
- MAQUET, C. (1908b). Rapport présenté au conseil supérieur au nom de la commission chargée d'étudier la simplification de la nomenclature grammaticale de Charles Maquet. *L'Enseignement secondaire. Bulletin de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire*, 4, 76-80.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (1975a). Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français dans le second degré. Circulaire n° 75-250 du 22 juillet 1975. *Bulletin officiel*, 30, du 31 juillet 1975, 2369-2379.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (1975b). Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français dans le second degré. Complément à la circulaire n° 75-250 du 22 juillet 1975. *Bulletin officiel*, 47, du 25 décembre 1975, 3980-3986.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE ([1997] 1998). *Terminologie grammaticale*. Paris : Centre national de documentation pédagogique.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2008). Programmes du collège – Programmes de l'enseignement de français. *Bulletin officiel spécial*, 6, du 28 août 2008, 2-14.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2015a). *Projet de programme pour le cycle 3*, du 9 avril 2015, 1-47.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2015b). Projet de programme pour le cycle 4, du 9 avril 2015, 1-60.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2015c). Éléments explicatifs au projet de programme du cycle 4, du 5 mai 2015, 1-97.
- MITTERAND, H. (1980). La nomenclature grammaticale (version 1975). Langue française, 47, 90-99.
- NOËL, F.-J.-M. & CHAPSAL, C.-P. (1823). Nouvelle grammaire française. Paris : Nyon Jeune.
- PELLAT, J.-C. (2001). Nomenclature / terminologie grammaticale 1975/1997. In B. Colombat & M. Savelli (dir.), Métalangage et terminologie linguistique. Actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal-Grenoble 3, 14-16 mai 1998) (pp. 655-671). Louvain : Peeters, vol. 2.
- PERRON, F. (1848). Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur. Paris : Didot, Chamerot, Lecoffre - Besançon : Outhenin Chalandre fils.
- PIRON, S. (2012). Évolution des classements verbaux : verbes neutres, intransitifs et transitifs indirects. In B. Colombat, J.-M. Fournier & V. Raby (dir.), Vers une histoire générale de la grammaire française : Matériaux et perspectives (Actes du colloque international de Paris (HTL/SHESL, 27-29 janvier 2011) (pp. 759-780). Paris : Champion.
- SAVATOVSKY, D. (dir.) (2000). « La Crise du français ». Études de linguistique appliquée, 118. Paris : Didier
- SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1907). Le projet de simplifications grammaticales et d'unification dans la terminologie du lycée de Chambéry. L'Enseignement secondaire. Bulletin de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire, 4, 57-59.
- SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1910). La nouvelle nomenclature. L'Enseignement secondaire. Bulletin de la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire, 14, 232.
- SUDRE, L. (1906). Des nomenclatures grammaticales. Conférences du musée pédagogique, L'enseignement de la grammaire (pp. 101-128). Paris : Imprimerie nationale.
- TESNIÈRE, L. (1959). Éléments de syntaxe structurale. Paris : Klincksieck.
- VERGNAUD, J. (1980). La genèse de la nomenclature de 1910 et ses enseignements. Langue française, 47, 48-75.
- WILMET, M. ([2010] 2014). Grammaire critique du français (5^{ème} édition revue). Louvain-la-Neuve : De Boeck & Duculot.
- WILMET, M. (2001). La ronde des compléments. In B. Colombat & M. Savelli (dir.), Métalangage et terminologie linguistique. Actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal-Grenoble 3, 14-16 mai 1998) (pp. 629-641). Louvain : Peeters, vol. 2.¹